

Veille sanitaire internationale	
Note d'information	29/05/2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'OIE : ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION ZOOSANITAIRE MONDIALE

*Pour la VSI par ordre alphabétique : Anne Bronner (Dgal), Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Pascal Hendrikx (Anses), Alizé Mercier (Cirad)*

Auteur correspondant : [julien.cauchard@anses.fr](mailto:julien.cauchard@anses.fr)

**Mots clés :** OIE, situation zoonositaire mondiale

**Keywords:** OIE, global animal health situation

**SOURCE :** communiqué de presse de l'OIE du 24 mai 2018 - <http://www.oie.int/fr/pour-les-medias/communiqués-de-presse/detail/article/state-of-play-of-the-global-animal-health-situation/>

**AVERTISSEMENT :** cette note reproduit le texte du communiqué de presse de l'OIE

La 86<sup>e</sup> session générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) qui s'est tenue à Paris du 20 au 25 mai a été l'occasion de fournir une vision d'ensemble sur la situation de la santé animale dans le monde aux pays membres de l'OIE et d'analyser les tendances de l'évolution des maladies terrestres et aquatiques prioritaires. De plus, de nouveaux statuts sanitaires officiels ont été reconnus pour dix pays.

La situation zoonositaire mondiale a donc été présentée à l'Assemblée et s'est appuyée sur les rapports soumis à l'OIE par des Pays membres et non-membres entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 6 mai 2018.

- L'épizootie mondiale d'**influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)** chez les oiseaux. Les données collectées par Wahis pour l'IAHP en 2017/2018 révèlent une nouvelle propagation de la maladie associée à une forte augmentation du nombre de pays déclarant la maladie, soit 40 %, son chiffre le plus élevé depuis la crise de 2006. Ces données indiquent que, depuis le début de l'année 2017, le monde connaît une propagation massive d'influenza aviaire chez les animaux, avec des virus dont le comportement évolue en permanence. Dans ces circonstances, il est primordial de collecter le plus d'informations précises et en temps réel possible. Les pays membres devraient également poursuivre leurs actions de prévention et de suivi de la maladie, qui restent le moyen le plus efficace de prévenir la survenue potentielle de panzooties.
- La **peste des petits ruminants (PPR)** est l'une des maladies prioritaires signalées par le GF-TADs (Plan-cadre mondial FAO-OIE pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières). Une stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la maladie d'ici à 2030 a été adoptée en 2015. Depuis cette date, de nouveaux pays ont contracté l'infection,

ce qui plaide pour une amélioration urgente des mesures de prévention et de contrôle, selon les critères définis par la stratégie mondiale.

- La **fièvre aphteuse** (FA) fait toujours partie des trois maladies listées par l'OIE qui font l'objet des notifications les plus fréquentes pour l'année 2017 et le début de l'année 2018. La présence de cinq des sérotypes de la maladie a été signalée, affectant 34 % des 184 pays et territoires déclarants.
- La **rage** continue de menacer la santé à la fois des humains et des animaux. En particulier, la rage humaine transmise par les chiens coûte la vie à des milliers d'individus chaque année, principalement en Afrique et en Asie, alors même que la maladie est évitable à 100 %. Un plan d'action mondial pour l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens a été lancé en 2017, sous l'égide de l'initiative « Tous unis contre la rage », fruit d'une collaboration entre quatre organisations partenaires : l'OIE, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Alliance mondiale contre la rage (GARC). Entre 2017 et début mai 2018, la présence de la maladie a été signalée dans 57 % des 183 pays et territoires qui avaient communiqué des informations à l'OIE.
- La **tuberculose bovine**, une zoonose causée par *Mycobacterium bovis* est traditionnellement reconnue problème de santé publique et est à l'origine de pertes économiques pour les propriétaires de bétail. Dans de nombreux pays, elle est contrôlée avec succès ou a été éradiquée chez les animaux domestiques. Néanmoins, la maladie reste fréquente chez les animaux domestiques et la faune sauvage dans certaines régions d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, des Amériques et d'Europe. En 2017 et au début de l'année 2018, la présence de la maladie a été signalée par 43 % des pays et territoires déclarants et elle est distribuée dans toutes les régions du monde. Une feuille de route pour la tuberculose zoonotique a été publiée en 2017 par l'OIE et ses partenaires, afin d'appuyer l'effort mondial nécessaire à l'éradication de l'épidémie tuberculose mondiale (chez les humains).
- La **dermatose nodulaire contagieuse bovine**, une maladie dévastatrice affectant le bétail, s'est très largement propagée ces dernières années dans des pays auparavant préservés, en particulier en Europe. Celle-ci est maintenant considérée comme une région nouvellement touchée, s'ajoutant ainsi aux pays traditionnellement affectés d'Afrique et du Moyen-Orient. Les stratégies de prévention et de contrôle dans les zones nouvellement touchées se sont avérées efficaces puisque aucun nouveau pays n'a signalé de première apparition de la maladie en 2017-2018. Néanmoins, l'OIE encourage ses membres situés dans des zones à risques à initier des campagnes de vaccination en amont de l'entrée du virus sur leur territoire et à continuer à signaler tous les foyers via Wahis dans un délai convenable. Le partage dans un délai raisonnable des données sur la dermatose nodulaire contagieuse est nécessaire pour assurer une bonne connaissance épidémiologique du niveau de risque actuel et par conséquent, de s'y préparer.
- La situation mondiale de la **peste porcine africaine** est préoccupante dans de nombreuses régions du globe en raison de l'épizootie actuelle qui engendre des pertes considérables et impose des barrières sanitaires lors des échanges commerciaux des animaux et de leurs produits. Puisqu'il n'existe aucun vaccin contre cette maladie et qu'il n'y en aura pas dans un

avenir proche, la gestion du risque devrait se concentrer sur la prévention de la maladie en réduisant le risque d'introduction du virus et d'exposition à ses sources potentielles et en mettant en œuvre des mesures de biosécurité.

- Le virus du **Tilapia lacustre**, une **maladie émergente** affectant les poissons, a provoqué d'importants taux de mortalité, jusqu'à 70 % chez les animaux d'élevage et la population sauvage ces dernières années dans plusieurs régions du monde. En 2017 et au début de l'année 2018, six pays et territoires des Amériques, d'Asie et du Moyen-Orient ont signalé de nouveaux foyers pour cette maladie. Celle-ci représente une menace importante pour la production mondiale de Tilapia, actuellement en pleine croissance

### **Nouveaux statuts sanitaires officiels reconnus par l'OIE**

Les statuts sanitaires officiels de l'OIE peuvent être accordés pour six maladies prioritaires et sont de la plus haute importance pour les Pays membres. Reconnus par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) comme des normes internationales de référence dans le domaine de la santé animale, ces statuts officiels témoignent du niveau de transparence et de qualité des Services vétérinaires d'un pays, permettent d'accroître la valeur marchande de ses animaux d'élevage et facilitent l'accès aux marchés régionaux et internationaux.

Lors de la session générale 2018, l'assemblée mondiale des délégués de l'OIE a accordé onze certificats de reconnaissance de statuts sanitaires officiels à dix pays.

- L'Argentine, la Bulgarie et le Costa Rica ont été reconnus « **indemnes de peste porcine classique (PPC)** » ;
- Madagascar, le Pérou et l'Uruguay ont été reconnus « **indemnes de PPR** » ;
- Il a été reconnu que le Nicaragua présente « **un risque négligeable d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)** » ;
- Le Pérou et le Suriname ont été officiellement reconnus « **pays indemnes de fièvre aphteuse sans vaccination** ». Une zone du Brésil et une autre de Taipei sont désormais « **indemnes de fièvre aphteuse avec vaccination** ».

Aucun programme de contrôle sanitaire n'a été validé cette année.